

ARRÊTÉ N° 2023_402

PORTANT DÉSIGNATION DES AGENTS DÉPARTEMENTAUX DE LA DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE HABILITÉS À CONTRÔLER LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX ET LES LIEUX DE VIE ET D'ACCUEIL

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.313-13 et L.133-2 ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2022-234 du 14 juin 2022 désignant les agents départementaux de la direction de l'enfance et de la famille compétents pour contrôler les établissements et services sociaux, médico-sociaux, et les lieux de vie et d'accueil dans le champ de l'aide sociale à l'enfance ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Le présent arrêté abroge tout précédent arrêté désignant les agents départementaux de la direction de l'enfance et de la famille compétents pour contrôler les établissements et services sociaux et médico-sociaux, et les lieux de vie et d'accueil dans le champ de l'aide sociale à l'enfance.

ARTICLE 2. - Les agents départementaux habilités à réaliser des contrôles sur place ou sur pièces au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux, et les lieux de vie et d'accueil mentionnés à l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles pour le service de l'aide sociale à l'enfance sont :

La directrice et la directrice adjointe enfance et famille :

Myriam Bouali, Lucie Debove.

Les cheffes de services adjointes de l'aide sociale à l'enfance :

Marie Laburthe, Clélie Pellottiero, Blandine Désert.

Les responsables de territoire :

Sébastien Turpault, Davina Brownstone, Géraldine Grandmaire, Véronique Vache.

Les cheffes de bureaux et les cheffes de bureaux adjoints du service de l'aide sociale à l'enfance :

Carinne Juste, Sana Hassan Fazal, Brigitte Chatelier, Alice Best, Sylvie Guiraud, Katarina Eriksson, Isabelle Poulain, Moussa Fall, Lou Martinelli, Marie Milandou.

Les inspecteurs de l'aide sociale à l'enfance :

Juliette Tribouillet, Mélanie Rozwag, Marie-Thérèse Buisson, Isabelle Judas, Stéphanie Daty, Julie Dugast, Adda-Michelle Lahondes, Pauline Schwendt, Valérie Perret, Anne-Marie Kidacki.

Le responsable de l'offre d'accueil hors 93 :

Mamadou Fall.

Les conseillers techniques du service de l'aide sociale à l'enfance et de l'accueil familial :

Katia Moussaoui, Jean-Michel Bocquet, Coralie Benard, Lucie Smaniotto.

Le médecin de l'ASE :

Annick Grué

Les chargés de suivi budgétaire et qualitatif des établissements :

Alwyn Mility, Nicolas Frayssinet.

Les responsables du contrôle et de la qualité des ESMS :

Rona Taheraly, Fabienne Méaude.

Le chargé de mission prévention et parentalité :

Massinissa Benabla.

Les assistants de suivi budgétaire et qualitatif des établissements et services :

Chantal Facorat, Sadreddine Berrekla, Sandrine Anya, Christian Albéri, Vincent Lachaume, Béatrice Monthurel, Soraya Cheikh, Lucie Revidon.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le

ID : 093-229300082-20231018-2023_402-AR



ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le